

## JEUX

# Jeux en ligne : Unibet parie sur la fin du monopole d'Etat

DE NOTRE CORRESPONDANT  
À MARSEILLE.

Interdite du Grand Prix La Marseillaise, première étape du Pro Tour 2007, en vertu d'une loi de 1836 sur la « prohibition des loteries », l'équipe cycliste du leader suédois des jeux en ligne Unibet.com sera-t-elle empêchée ce matin de porter les couleurs de son sponsor au départ du Tour de la Méditerranée ? Invité sur le terrain sportif, le dossier des jeux d'argent se cristallise autour de la question du monopole d'Etat à propos duquel Bruxelles a demandé à la France des justifications et alors que s'ouvre aujourd'hui un débat parlementaire sur le sujet.

Dans un entretien accordé aux « Echos », le président d'Unibet, Petter Nylander, souligne « l'absurdité de cette situation » et rappelle que, si la jurisprudence européenne fixe des conditions strictes au maintien des monopoles sur les jeux, « la Commission européenne a lancé en octobre dernier une procédure d'enquête pour s'assurer que la France n'a pas de pratique discriminatoire contre les opérateurs privés ». Selon elle, un Etat membre ne peut invoquer la nécessité de limiter l'accès de ses citoyens à ces services si, dans le même temps, il les incite et les encourage à participer aux jeux nationaux de hasard.

En Italie, ces conclusions viennent de conduire le gouvernement à libérer un paquet de li-

cences pour les exploitants de paris en ligne, ce qui porte à trois avec la Grande-Bretagne et l'Espagne le nombre de pays où les sociétés comme Unibet sont désormais légales. « On imagine mal que la France puisse rester crispée sur ses positions alors que les monopoles se craquent partout ailleurs, estime Petter Nylander. En se réfugiant derrière la loi de 1836, l'Etat français se réfère à l'ère de la répression. Nous devons en venir à l'âge du dialogue et commencer à négocier l'après-monopole. »

### Leader en France

Unibet y a tout intérêt car l'Hexagone, où il est le leader des paris en ligne grâce au rachat, en août 2005, de MrBookmaker.com, représente 20 % de son chiffre d'affaires (64 millions d'euros en 2005). « Nous voulons nous installer en France, employer du personnel français et payer des taxes et des impôts », insiste son dirigeant, pour qui une brèche dans le monopole d'Etat serait susceptible de « créer une nouvelle dynamique économique », comme c'est le cas depuis quarante ans en Grande-Bretagne. Pour devancer les critiques, la société a d'ores et déjà conclu un accord avec Adictel, l'agence de conseil spécialisée dans la prévention contre les addictions, dont elle fait désormais la promotion sur la version française de son site.

PAUL MOLGA

Retrouvez notre dossier sur les jeux d'argent sur [www.lesechos.fr/dossiers](http://www.lesechos.fr/dossiers)